



Département de la Drôme  
**Commune de Venterol**

## CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 18 JANVIER 2016

~~~~~

Date de convocation : 13 janvier 2016

L'an deux mille seize, le dix huit janvier à dix huit heures trente, le conseil municipal convoqué en séance ordinaire, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Dominique JOUVE, Maire.

Les conseillers en exercice étaient présents, sauf Olivier EMERIAU qui avait donné pouvoir à Dominique Jouve et Patrick BLANCHET, absent excusé.

Maryse BONNEVIE a été nommée secrétaire de séance.

-----

Le Maire propose de rajouter deux points à l'ordre du jour :

- soutien à EMALA
  - indemnités du maire
- Accord à l'unanimité.

### 1) **Mutualisation des certificats d'économie d'énergie**

La gestion des CEE, Certificats d'Economie d'Energie, peut être effectuée par la mairie en pleine responsabilité mais il s'agit d'un travail complexe et lourd, soit elle est réalisée par délégation au SDED, par convention sur une durée de 4 ans. Les frais sont pris en charge par le SDED.

Il est rappelé que la procédure CEE permet de récupérer des aides pour les opérations visant à économiser l'énergie. Pour notre commune, une opération pourrait intervenir dans les toutes prochaines années : il faudra prendre en compte dans un avenir proche la question du fonctionnement très coûteux de la chaudière de la mairie et éventuellement envisager son remplacement.

Le maire donne lecture du projet de délibération de délégation au SDED.  
Proposition votée à l'unanimité.

## 2) **Motion de soutien au dispositif EMALA**

Equipe Mobile d'Animation et de Liaison Académique des Baronniees.

Le Conseil Départemental projette de ne plus soutenir le dispositif en supprimant le financement. Un mouvement de protestation est né dans la vallée de l'Ennuyé, toutes sensibilités politiques confondues.

La mairie de Venterol est sollicitée pour s'associer au mouvement et adopter une motion de protestation.

Proposition votée à l'unanimité.

## 3) **Automaticité du calcul des indemnités de fonction des maires**

D'après la loi du 31 mars 2015, pour les communes de moins de 1000 habitants, l'indemnité du maire est portée automatiquement à son maximum, soit 31% de l'indice 2015 pour Venterol.

Cette augmentation ne provoque pas de dépassement de l'enveloppe maximale des indemnités des élus. Les indemnités des adjoints (6%) et des conseillers délégués (3%) peuvent donc être maintenues au même niveau.

Proposition votée à l'unanimité.

## 4) **Informations :**

### -Mise en vente de la propriété Marcellin

La mise en vente est portée par la SAFER à la connaissance du public par voie d'affichage pendant 15 jours à compter d'aujourd'hui.

Les acquéreurs potentiels qui s'étaient manifestés auprès du maire seront informés directement. Les réponses doivent parvenir à la SAFER pour le 06/02/2016, délai de rigueur.

### -Dépassement en 2015 des frais de personnel

Autorisation précédemment accordée par le conseil pour un dépassement de ces frais, difficiles à anticiper. Montant du dépassement 13 000 € .

Motifs :

Erreur de calcul sur le salaire annualisé de Mme Estelle Riste, agent de cuisine à la cantine scolaire, environ 200€ / mois de trop versé. Cette erreur incombant à la commune, après entretien avec l'intéressée, un accord a été trouvé : la moitié du trop-versé sera pris en charge par la commune et l'intéressée remboursera le restant à raison de 80 à 100€ par mois.

Heures complémentaires versées pour service double à la cantine scolaire et renfort à la garderie.

A cela s'ajoutent : les heures complémentaires périscolaires, l'embauche d'un nouvel agent communal avec période de recouvrement avec le sortant, les frais de remplacement des agents en congé de maladie, une augmentation des charges plus forte que prévu.

En attente et à déduire de ces frais : l'aide de la CAF, des remboursements de la Sécurité Sociale.

### -Budgets 2015

Résultats positifs relatifs au budget général : le budget de fonctionnement a été bouclé en excédent (140 000 € environ). Des économies importantes ont été réalisées sur les travaux dans Venterol et une subvention de l'Etat, hors budget primitif, a été finalement perçue.

Au final il reste environ 400 000€ pour investir dans les années à venir.

Le budget d'exploitation eau et assainissement a été bouclé à l'équilibre. Une petite marge a pu être dégagée sur les investissements.

Au total il reste environ 65 000€ pour investir dans les années à venir.

### -Budgets 2016

Sauf transfert de charge imprévu, les taux d'imposition communaux ne devraient pas augmenter.  
Contribution à la réduction du déficit public : des incertitudes demeurent encore sur le calcul.

Pour l'eau et l'assainissement, la marge de manœuvre est nulle. Une légère augmentation des tarifs est donc inévitable.

La participation du département aux investissements n'est pas encore connue.

La commission Finances se réunira courant février pour préparer les budgets dont le vote est prévu début avril.

### -Bistrot de Venterol

Reprise du fonds par Mme Télías. La date de réouverture n'est pas fixée.

Suite à l'état des lieux, des travaux incombant à la commune seront effectués et sont d'ores et déjà programmés : réparation de la toiture, environ 1500€, mise aux normes de l'électricité de l'appartement, devis de 1000€.

A prendre en compte également : l'entretien annuel de la chaudière, dégraissage et nettoyage de la hotte, changements des barilletts de serrures.

Mme Télías prend à sa charge la réparation du plancher endommagé par le précédent exploitant et l'installation de la VMC dans le local réfrigération/congélation.

### -Fusion des communautés de communes du Nyonsais et des Baronnies

Un comité de pilotage a été constitué avec 33 personnes. Le maire de Venterol en fait partie.  
Nouvelle dénomination proposée : communauté de communes des Baronnies de la Drôme Provençale.

2 bureaux d'étude ont été engagés pour étudier la fusion et assister les élus.

57 personnes employées aujourd'hui, inquiétude des personnels.

Embauche d'un DGS par recrutement externe sans augmentation de la masse salariale.

Mise en place de 8 commissions. Un des sujets les plus complexes : la collecte des ordures

Date visée pour l'aboutissement du projet, mi-année.

Le futur conseil communautaire sera composé de 97 personnes, dont deux de Venterol.

### -PLU :

Appel à candidature des bureaux d'étude : 3 réponses obtenues : BEAUR associée à ECOTER, URBARCHI, INGETER.

Aide et accompagnement à la conduite de la démarche par le CAUE. Calendrier prévisionnel établi (projet fin 2017, adoption fin 2018).

Phase importante : réunion publique vraisemblablement en mai ou juin pour présentation de la démarche et des contraintes.

La révision du PLU s'inscrit dans le cadre de restrictions importantes des possibilités de construction dictées par les lois Grenelle et ALUR.

### Divers

- Mise en place d'une corvée pour le nettoyage des locaux et abords de la ferme Marcellin par une équipe d'élus. Premier chantier fixé au 21 janvier.
- Appel pour service aux repas des aînés (gratuité à partir de 65 ans), nécessite 4 ou 5 personnes. Préparation du repas confié à Mme Riste, choix du menu concerté.

**La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au lundi 22 février 2016 à 18h30**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00